

COUPON - REPONSE ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIERS

PERSONNE MORALE – EXPOSANT à TITRE PROFESSIONNEL

Merci de remplir le formulaire en lettres CAPITALES

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation - Se déroulant **Le dimanche 3 Mai 2020 à AYGUESVIVES 31450**

JE SOUSSIGNE Nom : Prénom

Représentant la Société /Association/ (Raison Sociale) :

N° de registre du Commerce des Métiers : de

Dont le siège est au (adresse) :

Ayant la fonction de : De la personne morale

Adresse du représentant

CP : Ville : Tél :

Email :

Qualité de l'exposant : **PROFESSIONNEL**

Objet de la vente : Vide grenier Artisanat – Précisez :

Autres – précisez :

SOUHAITE participer à la FOIRE du FORT d'Ayguesvives et accepte le règlement intérieur au dos du flyer de la Foire du Fort.

Nombre de PARCELLES (3Mx3M) : je dois : €

Tarif ayguesvivois : 1^{er} parcelle : **10 €**, les suivantes : **10 €** par parcelle

Tarif extérieurs : 1^{er} parcelle : **20 €**, les suivantes : **10 €** par parcelle

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce – tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code Pénal)

Ci-joint : Photocopie Carte Nationale d'identité des 2 cotés

Photocopie du permis de conduire

Photocopie de la carte professionnelle registre des métiers ou autres

A Le SIGNATURE

Chèque à l'ordre de « Comité des Fêtes d'Ayguesvives » / 06 06 45 81 01

Dossier à renvoyer avant le **27 Avril** à l'adresse suivante (ou dans Boîte aux Lettres) :

Comité des Fêtes d'Ayguesvives – 7 route de TICAILLE – 31450 AYGUESVIVES

www.comite-des-fetes-ayguesvives.fr / mail : contact@comite-des-fetes-ayguesvives.fr

Imprimé par nos soins - NE PAS JETER sur la VOIE PUBLIQUE

Dimanche 3 MAI

**Entrée
Gratuite**

23^{ème}

**Buvette
&
Restauration
rapide**

FOIRE

**Animations
pour les
enfants**

DU

FORT

**Exposants &
artisans
locaux**

AYGUESVIVES

Foire à tout - Vide grenier

Autorisation municipale n°225 du 22/01/2014

Contacts : 06 06 45 81 01 ou contact@comite-des-fetes-ayguesvives.fr

depuis <http://comite-des-fetes-ayguesvives.fr> ou Formulaire à récupérer à la mairie

23^{ème} FOIRE du FORT – 3 MAI 2020

Foire à tout, vide grenier, brocante, artisanat, plantes ...

REGLEMENT

Article 1 : La foire du FORT organisée à AYGUESVIVES par le COMITE des FETES est réservée aux amateurs, aux professionnels, aux artisans et aux créateurs.

Article 2 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur, en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable en cas où l'agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme.

Article 3 : Les exposants s'engagent à restituer leur emplacement propre. Des containers sont à votre disposition afin d'y jeter vos poches poubelles et autres détritiques sur la Place du Fort. Nous vous demandons de ne laisser aucun objet ou sac sur votre emplacement.

Article 4 : Après l'obtention de l'autorisation de participer à la FOIRE du FORT, celle-ci ne sera valable que pour la journée du 03/05/2020

Article 5 : Sur la place du Fort et les rues avoisinantes, chaque emplacement fait 3m en façade sur 3m de profondeur. Le prix de la **Première parcelle** est fixé à :

- 5€ pour les ayguesvivois particuliers,
- 10 € pour les professionnels d'Ayguésvives,
- 10 € pour les particuliers ne résidant pas à Ayguésvives
- 20 € pour les professionnels hors d'Ayguésvives

Les **parcelles suivantes** seront facturées pour **TOUS**, 10 € par parcelle.

ATTENTION : 1 boisson chaude (thé-café) est offerte par parcelle. A venir retirer à la buvette avant 10h.

Article 6 : Il est interdit d'exposer en dehors des lieux prévus à cet effet et il n'est pas possible de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire. Aucun véhicule ne pourra stationner à côté des exposants sauf en cas d'autorisation des organisateurs.

ATTENTION : Aucun emplacement n'est réattribué d'office d'année en année.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas d'intempéries, de perte, vol, casse ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou de force majeure.

Article 8 : Il est formellement interdit de vendre des pièges à mâchoire, des armes de poing. La vente d'armes ne peut se faire que dans la législation en vigueur.

Article 9 : En ce qui concerne la restauration rapide et la vente de boissons, cette activité est exclusivement réservée au Comité Organisateur de la manifestation : Comité des Fêtes d'AYGUESVIVES.

Article 10 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels

Article 11 : Les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 9h ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Les exposants sont accueillis à partir de 6H. Les ventes se dérouleront à partir de 9H. La clôture de la journée est fixée à 18H.

Article 12 : Les prix doivent être affichés sur tous les articles mis en vente.

Article 13 : La réalisation de la foire est soumise à des accords administratifs. Le comité d'organisation décline toute responsabilité et tous dommages en cas d'annulation. Seules les sommes versées à titre de réservation seront restituées.

Article 14 : L'équipe organisatrice est entièrement constituée de **bénévoles** . **COURTOISIE et COMPREHENSION en cas de dysfonctionnement seront fortement appréciées.**

COUPON - REPONSE ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIERS

PERSONNE PHYSIQUE – EXPOSANT PARTICULIER

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation - Se déroulant le **Dimanche 3 MAI 2020** à **AYGUESVIVES 31450**

Merci de remplir le formulaire en lettres CAPITALES

JE SOUSSIGNE Nom : Prénom :

Né le : / / Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville : Tél :

Email (pour envoi confirmation) :

Qualité de l'exposant : **PARTICULIER**

Objet de la vente : Vide grenier Artisanat – Précisez :

Autres – précisez :

SOUHAITE participer à la FOIRE du FORT d'Ayguésvives et accepte le règlement intérieur au dos du flyer de la Foire du Fort.

Nombre de PARCELLES (3m x 3m) : je dois : €

Tarif ayguesvivois : 1^{er} parcelle : **5 €**, les suivantes : **10 €** par parcelle

Tarif extérieurs : chaque parcelle **10 €**

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le / / Par

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant(e) – de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce) – de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint : Photocopie Carte Nationale d'identité des 2 cotés

Photocopie du permis de conduire

Photocopie Passeport avec mention de la date et du lieu de délivrance

A Le **SIGNATURE**

Chèque à l'ordre de « Comité des Fêtes d'Ayguésvives » / 06 06 45 81 01
Dossier à renvoyer avant le **27 Avril** à l'adresse suivante (ou dans Boîte aux Lettres) :
Comité des Fêtes d'Ayguésvives – 7 route de TICAILLE – 31450 AYGUESVIVES
www.comite-des-fetes-ayguesvives.fr / mail : contact@comite-des-fetes-ayguesvives.fr